

Le 22 juin 2011

Des obstétriciens canadiens élaborent une nouvelle directive clinique sur l'échographie en présence d'une grossesse gémellaire

Ottawa – Le *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada* publie, dans son édition de juin, une nouvelle directive clinique qui donne à penser que la grossesse gémellaire exige une surveillance plus serrée et, par conséquent, un recours plus fréquent à l'échographie en vue d'assurer une évaluation continue de ce type de grossesse.

« L'échographie est la seule méthode sûre et fiable de diagnostic et d'évaluation en ce qui concerne les jumeaux », déclare le Dr Lucie Morin, co-auteure principale de la directive clinique. « Une femme qui porte des jumeaux ne peut pas être traitée comme une femme qui connaît deux grossesses monofœtales. Il faut avoir recours à des mesures de surveillance et de suivi particulières, surtout au cours des trois derniers mois de la grossesse. »

Dans le cadre de toutes les grossesses, l'échographie est couramment utilisée par les fournisseurs de soins en vue d'évaluer la taille du bébé, la croissance adéquate des organes du bébé (p. ex. cœur, colonne vertébrale, cerveau et reins), et la date prévue de la naissance (âge gestationnel). Elle sert aussi à diagnostiquer les anomalies et les complications, à mesurer la longueur du col, à surveiller le liquide amniotique, ainsi qu'à déterminer l'emplacement du placenta et la position du fœtus. Cependant, d'autres facteurs doivent être pris en considération dans le cas d'une grossesse gémellaire.

Dans le cadre de la prise en charge de jumeaux, la détermination précoce et exacte de l'*amnionité* et de la *chorionité* est cruciale. Autrement dit, il est important de déterminer si chaque fœtus possède son propre sac amniotique et son propre chorion (qui mène au développement du placenta). Selon le résultat de l'évaluation, un certain nombre de complications possibles peuvent se produire, lesquelles sont propres aux jumeaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les grossesses gémellaires sont considérées comme étant à risque élevé.

« On doit garder à l'esprit trois facteurs clés en ce qui a trait aux jumeaux », insiste le Dr Kenneth Lim, l'un des principaux auteurs de la nouvelle directive clinique. « D'abord, les fœtus ne partagent pas toujours. Ensuite, il existe un risque accru d'accouchement préterme, qui est une cause importante de mortalité et de morbidité dans le cadre de grossesses gémellaires. Enfin, les anomalies congénitales sont 1,2 à 2 fois plus courantes dans le cadre des grossesses gémellaires. »

Du premier trimestre jusqu'à l'accouchement du deuxième jumeau, le recours à l'échographie est indispensable. L'objectif de cette directive clinique est d'offrir aux professionnels de la santé des recommandations quant à la meilleure utilisation de l'échographie dans le cadre d'une grossesse gémellaire.

« Nous espérons que cette directive clinique favorisera l'optimisation du recours à l'échographie, l'adoption d'une approche plus uniforme à l'échelle du pays, et la réduction du nombre de jumeaux qui meurent avant la naissance ou qui sont affligés par d'importantes complications, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'utérus », déclare le Dr Ahmed Ezzat, président de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.

- 30 -

Personne-ressource :

Natalie Wright
Société des obstétriciens et gynécologues du Canada
(613) 730-4192 ou 1-800-561-2416, poste 366